

Commission de la Santé, des Matières sociales et de
l'Aide à la jeunesse du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

5 JUIN 2008

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	Question orale (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « dernier ouvrage de l'ONE consacré à la qualité de l'accueil extrascolaire »	3
2	Ordre des travaux	4
3	Questions orales (Article 64 du règlement)	5
3.1	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire relative au « retrait des classes du matériel radioactif »	5
3.2	Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « bilan et perspectives de la journée nationale de lutte contre l'obésité du 24 mai »	5
3.3	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à la « survie des maisons d'accueil non subventionnées »	6
3.4	Question de M. Yves Reinkin à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à la « fermeture annoncée des pré-gardiennats à Mons »	8
3.5	Question de M. Richard Miller à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'utilisation ambiguë de sa responsabilité ministérielle »	10
3.6	Question de Mme Eliane Tillieux à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à la « subvention des opérateurs d'accueil dans le cadre du décret ATL »	13
4	Ordre des travaux.	15
5	Questions orales (Article 64 du règlement)	15
5.1	Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « suivi des mesures proposées par le pouvoir fédéral pour la vaccination contre l'hépatite »	15
5.2	Question de M. Charles Petitjean à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « danger des hépatites »	15
6	Ordre des travaux	17

Présidence de M. Paul Galand, président

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 45.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Question orale (Article 64 du règlement)

1.1 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « dernier ouvrage de l'ONE consacré à la qualité de l'accueil extrascolaire »

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – De nos jours, et essentiellement pour des raisons économiques, les deux parents sont contraints de travailler. La flexibilité du travail influence le nombre d'heures prestées. Quand on a des enfants à la crèche, à l'école ou chez une gardienne, il n'est pas toujours évident d'assurer leur accueil au-delà d'une certaine heure. En outre, la qualité de l'accueil est également primordiale.

C'est justement la qualité de cet accueil qui me préoccupe et m'incite à vous poser une série de questions, d'autant que la nouvelle « bible » de l'ONE consacrée à l'amélioration de l'accueil des enfants après l'école vient de paraître.

Pourriez-vous me dresser l'état des lieux des structures d'accueil existantes pour les enfants de moins de douze ans. Combien d'enfants bénéficient-ils de l'accueil extrascolaire en Communauté française ? L'offre correspond-elle à la demande ? Quelles sont les principales attentes des parents ? Quel est le pourcentage d'enfants en attente d'un lieu d'accueil pendant que leurs parents travaillent ?

Estimez-vous qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité des milieux d'accueil en Communauté française comme semble le démontrer la publication du référentiel ? Quels sont les projets concrets ? Qu'en est-il du matériel, du personnel encadrant et des infrastructures ? Comment les professionnels pourront-ils utiliser le référentiel de l'ONE de manière efficace ?

À quelle fréquence ces milieux d'accueil sont-ils contrôlés et évalués ? Disposez-vous du dernier rapport d'inspection ? De nombreuses failles sont-elles apparues ? Si oui, de quel ordre ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Le secteur

de l'accueil est en plein développement. Il joue un rôle capital dans la conciliation de la vie professionnelle et privée qui a un impact économique important. D'ailleurs, l'OCDE rappelle toujours que l'accueil en dehors des heures de bureau des enfants de moins de 12 ans est fondamental pour la remise au travail et le maintien de l'emploi.

Ceci étant, le secteur de l'accueil des enfants de 3 à 12 ans est souvent tiraillé entre les impératifs professionnels des familles et le bien-être et l'épanouissement des enfants. Il faut en effet trouver un équilibre pour que les enfants ne passent pas trop d'heures en garderie après une journée d'école.

Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants pendant le temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire reconnaît le travail de ces opérateurs et leur importance pour notre société en leur octroyant un soutien financier. C'est une grande évolution. Alors qu'en 2003, quasi aucune journée n'était subventionnée, 6 500 000 le furent en 2007. Au deuxième trimestre de l'année 2007, les structures agréées ont accueilli plus de 104 000 enfants, sans compter les enfants qui ont fréquenté les structures reconnues par le Fonds d'équipements et de services collectifs (Fesc) et les structures non subventionnées pour lesquelles il est plus difficile d'avoir une estimation exacte. Si la loi spéciale découlant des accords « Octopus » qui prévoit que les moyens issus de la dissolution du Fesc soient transférés aux Communautés est votée, nous aurons des données plus précises.

Par ailleurs, l'organisation de ce secteur ne me permet pas de savoir s'il y a des listes d'attente. Je sais seulement que l'ONE et mon cabinet reçoivent des demandes pour des enfants de moins de 3 ans mais pour ainsi dire aucune pour les plus âgés.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Le pouvoir communal est plus souvent sollicité.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je ne le pense pas car nous recevons très régulièrement des demandes pour les enfants de moins de trois ans.

Un autre élément permet de d'apprécier la disponibilité des places. Peu d'opérateurs, que ce soit les garderies scolaires ou les structures communales, refusent de dépanner les parents en accueillant un enfant supplémentaire.

Le législateur s'est préoccupé des besoins des parents puisque le décret dispose que, tous les cinq ans, un état des lieux accompagné d'un examen des besoins est organisé dans chaque commune où siège une Commission de coordination de l'accueil extrascolaire qui rassemble tous les acteurs

concernés. Cette dernière réalise alors une analyse afin d'étudier les besoins et de répondre aux carences éventuelles. Les nouvelles mesures et initiatives sont d'ailleurs inscrites dans le programme de coordination local pour l'enfance.

Le bilan réalisé par les communes en 2004 a montré la nécessité d'élargir les heures d'ouverture, d'augmenter l'offre le mercredi après-midi et d'accroître le nombre de places pour les enfants de moins de six ans. À mon avis, le manque de places concerne surtout les enfants de trois à six ans.

La qualité de l'accueil est importante, mais il faut laisser du temps au temps. La recherche de qualité est un processus dynamique qui implique les accueillantes, les responsables de projets, les parents et les enfants. Je souhaite agir de manière progressive et réaliste. On ne peut demander tout en une fois car cela risquerait de déstabiliser des structures qui rendent de grands services aux parents. La formation du personnel, la construction du projet et une réflexion sur les pratiques contribuent à améliorer la qualité d'accueil. C'est dans cette optique que l'ONE a construit le « référentiel psychopédagogique » qui contient un ensemble de savoirs jugés pertinents. Il répond ainsi aux exigences d'un secteur très diversifié.

Ce référentiel poursuit trois objectifs : procurer aux équipes un cadre de référence pour les aider à réfléchir à leurs pratiques et initiatives ; dégager, à partir de situations vécues, des principes de base permettant de donner du sens et de la cohérence à leurs pratiques ; les aider à prendre de la distance par rapport à ces pratiques et les encourager à mettre des projets sur pied. Ces lignes directrices pour les responsables de projets et les formateurs sont destinées à guider le travail et la réflexion des équipes d'accueil. Ce référentiel n'a aucune visée normative ou prescriptive. Ce n'est ni un outil de contrôle ni un outil d'évaluation, mais plutôt un instrument de soutien et d'information sur les bonnes pratiques. Par conséquent, les opérateurs d'accueil choisiront de travailler les questions qu'ils se posent et, à partir de là, de faire évoluer leur projet. C'est pourquoi le référentiel a été conçu en sept livrets séparés.

Ce référentiel souligne entre autres que la qualité de l'accueil n'est pas seulement une question de budget. Disposer d'accueillants compétents, qui se posent les bonnes questions, nouent des liens, créent des partenariats et établissent des relations de confiance avec les parents et les enfants est davantage un atout. Actuellement, l'ONE s'attache plus à accompagner les équipes dans la construction de leur projet qu'à contrôler le secteur. Cependant, comme le prévoit le décret « accueil temps

libre », une évaluation des deux premières années des programmes clés est en cours. Elle est organisée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et elle pourra nous donner prochainement des premières indications sur l'évolution de ce secteur.

Le décret octroie aux opérateurs d'accueil une subvention qui couvre une partie des frais de fonctionnement et de personnel. Bien qu'encore insuffisante, cette subvention permet des avancées significatives puisqu'on est passé de zéro à 6,5 millions de journées subsidiées entre 2004 et 2007. Le financement doit être accompagné d'une professionnalisation du secteur.

Outre le décret, je cherche également de nouvelles possibilités afin de mieux soutenir l'accueil extrascolaire, y compris avec l'aide des Régions, comme cela a été fait pour l'emploi des jeunes dans le Pacte de solidarité entre générations. Sous réserve du vote au parlement fédéral de la loi spéciale sur la dissolution du Fesc et le transfert des moyens aux Communautés, nous avons une réelle opportunité tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie la ministre de sa réponse détaillée. Les besoins des parents sont criants. Certes, le dossier avance, des projets ont été réalisés mais il faut poursuivre le travail. Il faut absolument soutenir les parents mais aussi donner les moyens aux communes. En effet, le référentiel de l'ONE présente un caractère informatif plutôt que réglementaire.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, de M. Paul-Olivier Delannois, sur « l'évolution du dossier relatif au statut des accueillantes d'enfants », et de M. Daniel Huygens, sur « l'influence de l'utilisation de la marijuana sur les jeunes dépressifs », sont transformées en questions écrites.

La question de M. Pol Calet à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'enquête nationale de santé », est reportée.

3 Questions orales (Article 64 du règlement)

3.1 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. Christian Dupont, ministre de l'Enseignement obligatoire relative au « retrait des classes du matériel radioactif »

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – L'administration générale de l'Enseignement a récemment décidé de retirer des écoles, par mesure de sécurité, les substances radioactives utilisées dans les classes de chimie. Elle estime qu'il existe d'autres voies pour aborder et analyser le phénomène de la radioactivité. Je m'étonne que cette décision soit prise seulement aujourd'hui, alors qu'une circulaire interdisait déjà en 2001 le recours aux sources de radiations ionisantes afin de protéger élèves et enseignants.

Madame la ministre, comment expliquez-vous ce retard dans l'application de la circulaire? Connaissez-vous la quantité de substances potentiellement dangereuses conservées dans les écoles de la Communauté française? Combien d'incidents dus à des produits radioactifs ont-ils été répertoriés depuis l'entrée en vigueur de cette circulaire? Comment s'organisera concrètement cette opération de retrait? Combien d'écoles sont concernées? Tous les réseaux sont-ils visés?

L'opération touchera-t-elle tant l'enseignement secondaire que les hautes écoles et les universités? Les parents seront-ils avertis et, le cas échéant, comment? Quelles sont les autres pistes envisagées par l'administration générale de l'enseignement pour le contrôle de la radioactivité? Les écoles recevront-elles en contrepartie un nouvel équipement? Quel est le coût de l'opération et sera-t-elle intégralement à charge du gouvernement?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Vous soulevez une question extrêmement importante.

La circulaire que vous mentionnez émane de l'administration de l'enseignement. Ce dossier aurait effectivement pu être traité dans le cadre des inspections menées dans les établissements par les médecins des services PSE. Il en a été décidé autrement. Il existe un service d'inspection des laboratoires de chimie et de physique, chargé de remettre un rapport à la DG Enseignement. De telles inspections ne relèvent donc pas des PSE.

Ceci étant, sans vouloir éluder la question, je suis quelque peu mal à l'aise. Vous aviez initialement adressé votre question au ministre Dupont, avec raison d'ailleurs. Je pense qu'il faudrait que

vous puissiez la lui poser.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – J'ai moi-même été troublée d'apprendre que ma question n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour de la commission de l'Éducation. Il m'a été répondu que c'était une décision de la Conférence des présidents.

3.2 Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « bilan et perspectives de la journée nationale de lutte contre l'obésité du 24 mai »

Mme Chantal Bertouille (MR). – Madame la ministre, je voudrais vous interroger sur le bilan et les perspectives de la première journée nationale belge de lutte contre le surpoids et l'obésité organisée par l'Association belge de patients obèses « Bold ». Cette association bénéficie du parrainage de nombreuses personnes, dont moi-même et vous aussi, je pense.

Au cours de cette journée, les organisateurs ont surtout voulu mettre l'accent sur la lutte contre les idées reçues en matière d'excès et de perte de poids.

Plusieurs activités avaient été prévues ce 24 mai. Différents centres pluridisciplinaires ont organisé une journée portes ouvertes, des clubs de fitness ont donné des informations sur la pratique de l'exercice physique, des médecins nutritionnistes ont proposé des évaluations gratuites du BMI et du tour de taille, etc.

Le président de l'association a insisté pour que cette journée soit l'occasion de battre en brèche les opinions erronées sur la perte de poids et le surpoids. En effet, de nombreux malentendus circulent dans la population et constituent un obstacle à la prise en charge durable de l'obésité qui est imposée par le caractère chronique de la maladie.

Vous allez certainement nous le confirmer, le problème de la lutte contre l'obésité fait partie des priorités du gouvernement et fait l'objet d'actions concertées avec l'État fédéral dans le cadre du plan national « Nutrition santé ».

Lors de cette première journée, somme toute assez importante, j'ai été surprise par la réserve de la Communauté française. A-t-elle été contactée par les organisateurs et associée à l'événement? Quelles sont les perspectives de cette journée? Sera-t-elle renouvelée l'année prochaine?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Sachez que ce problème nous préoccupe aussi les 364 autres jours de l'année !

Au cours de cette journée, l'accent a effectivement été mis sur la lutte contre les idées reçues en matière d'excès et de perte de poids. L'événement focalisait l'attention sur le problème du surpoids et non sur l'aspect préventif. Les organisateurs souhaitaient démontrer que suivre n'importe quel régime et prendre des pilules miracles font plus de tort que de bien. Je suis évidemment d'accord avec ces constats.

Le problème du surpoids et de l'obésité est une de mes priorités, comme vous l'avez aimablement rappelé. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé un plan « manger mieux, bouger plus » qui promeut les comportements sains et qui vise à inculquer de bonnes habitudes, particulièrement aux enfants. Il n'y a pas de mauvais aliments, il y a de mauvaises habitudes. Tout est une question de quantité.

Nous ne pouvons qu'encourager l'Association belge de patients obèses car elle informe différents publics sur cette question et véhicule des messages validés par des experts scientifiques.

Une telle association d'entraide est nécessaire car elle permet des échanges, des partages d'expériences et la transmission d'informations. Par ailleurs l'année passée, j'ai pu soutenir l'opération *Vade retro obesitas* qui avait été organisée par cette association.

Je dois cependant vous rappeler que des associations de patients comme Bold ne relèvent pas de ma compétence, mais de celle des Régions.

Je voudrais en tout cas féliciter cette association pour son initiative qui répond à une demande de patients en surpoids ou obèses dont le coût du traitement n'est pas pris en charge.

Bold a décidé d'associer le niveau fédéral à cette journée du 24 mai, mais il ne faut pas y voir un manque d'intérêt de la Communauté française. Ce n'est pas parce que nous n'étions pas présents ce jour là que nous ne nous investissons pas pour résoudre ce problème. Comme vous l'avez rappelé, c'est une question qui me préoccupe autant qu'elle préoccupe les membres de ce parlement. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé des actions concrètes, notamment pour inculquer aux enfants et aux jeunes de bonnes habitudes alimentaires. Nous poursuivrons cette politique durant les 364 autres jours qui suivent le 24 mai.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je remercie la ministre pour le travail qu'elle mène 365 jours

par an !

Je pense que toutes les institutions du pays doivent s'impliquer dans cet événement. Y associer la Communauté française me paraît indispensable même si la journée d'action n'est pas axée sur la prévention.

D'ailleurs l'association « Bold » vous avait contactée et souhaitait votre présence. Malheureusement, vous n'avez pu vous libérer. Nous devons avoir une politique globale et créer des lieux de concertation comme le plan national « Nutrition santé ».

3.3 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à la « survie des maisons d'accueil non subventionnées »

Mme Isabelle Emmery (PS). – Ma question reprend une information radiodiffusée sur la menace qui pèserait sur les crèches privées non subventionnées par l'ONE. Cette question a été largement débattue en commission lors de la discussion sur le contrat de gestion et le rapport d'activité de l'ONE.

Trois problèmes ont été identifiés. Les crèches non subventionnées devront augmenter la contribution demandée aux parents pour faire face à l'augmentation des salaires des gardiennes. Si les parents ne peuvent payer, des structures risquent de devoir fermer et des crèches clandestines pourraient se développer.

Vous déployez toute votre énergie pour créer davantage de places d'accueil en Communauté française et nous vous soutenons dans cet effort. Par ailleurs, l'harmonisation des salaires des gardiennes des crèches privées sur les barèmes de la commission paritaire 312 dépend du législateur fédéral. Nous sommes bien entendu favorables à cette harmonisation car elle va de pair avec la professionnalisation croissante du secteur. J'aimerais cependant savoir s'il existe des dérogations pour les maisons d'enfants non subventionnées en difficulté financière ? Dans ce cas, quelle est la procédure à suivre ? L'ONE sera-t-elle informée de ces demandes de dérogation ?

Craignez-vous la fermeture de structures d'accueil non subventionnées et le développement de structures clandestines ?

Certaines crèches non subventionnées sont soutenues par des aides à l'emploi ou et par des subsides de l'ONE pour l'équipement. Ne serait-il pas utile d'envisager une étude de l'accueil non

subventionné en Communauté française afin de mieux connaître ce secteur et l'ensemble des aides existantes ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je suis régulièrement interrogée sur ce sujet. Je vous rappelle qu'en Communauté française, les structures d'accueil qui appartenaient à différentes commissions paritaires sont regroupées, depuis juin 2007, au sein de la commission paritaire 332 (CP 332) relative à l'enfance. Cette décision, prise en 2003, relève exclusivement des compétences fédérales.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui par plusieurs maisons d'enfants ne sont pas dues à la création de cette nouvelle commission paritaire. Auparavant, un grand nombre de milieux d'accueil n'étaient en effet pas affiliés à la commission appropriée.

La convention collective de travail signée lors des négociations des accords du non-marchand de 2006 prévoit une possibilité de dérogation à l'augmentation des barèmes du personnel salarié. Ceci a été négocié par la Communauté française en accord avec les partenaires sociaux. L'objectif est d'éviter qu'une structure rencontre des problèmes financiers insurmontables suite à l'adaptation barémique. Cette dérogation peut être demandée auprès du comité *ad hoc* de la CP 332 par toutes les maisons d'enfants.

Pour garantir l'égalité d'accès à cette information, une communication rédigée par le comité de la CP 332 décrivant la procédure de dérogation a été transmise, à ma demande, par l'ONE à l'ensemble des maisons d'enfants. De plus, elle a été publiée dans le premier numéro de *l'Info Maison d'enfants* du 1er février 2008. Le comité examine actuellement les demandes individuelles de dérogation sur la base d'un dossier complet et détaillé reprenant, entre autres, le statut de l'organisateur du milieu d'accueil, son cadastre de l'emploi et ses sources de financement. L'ONE n'est pas informée de ces demandes de report.

Grâce aux statistiques de pilotage, l'ONE suit attentivement l'évolution du nombre de maisons d'enfants. Actuellement, des fermetures de structures d'accueil non subventionnées ont été annoncées mais n'ont pas été constatées dans les faits de manière significative. Il est difficile d'appréhender l'accueil clandestin mais il reste rare pour les collectivités d'enfants. Quand l'ONE prend connaissance d'une telle situation, il se met en contact avec les personnes concernées afin d'en vérifier la réalité. Si une régularisation est possible moyennant le respect de la réglementation, elle a lieu. Dans le cas contraire, les faits sont rapidement dé-

noncés au procureur du roi.

Un état des lieux du secteur des maisons d'enfants serait utile. Cette mission a été inscrite à l'article 79 du contrat de gestion de l'ONE signé il y a quelques mois. Je serai attentive au suivi de ce dossier.

Je voudrais rappeler deux éléments. Il existe deux types de maisons d'enfants. Celles du secteur non subventionné qui ne bénéficient pas de subsides des pouvoirs publics et d'autres du même secteur qui reçoivent des subventions publiques, parfois importantes d'ailleurs.

Dans le secteur non subventionné, les SAS 1 et SAS 2 reprennent toutes les places d'accueil qui avaient reçu, entre 1993 et 2003, un avis de conformité de l'ONE sans jamais bénéficier des subventions escomptées. Ces structures étaient réellement en difficulté. J'ai commencé par dégager les moyens budgétaires pour couvrir toutes les places prévues dans le SAS 1. Aujourd'hui, 12 places sur 150 doivent encore être subventionnées. C'est une avancée importante. J'ai ensuite débloqué un budget pour les places d'accueil en SAS 2, qui dataient des années 2002-2003 et pour lesquelles les subventions promises n'avaient pas été versées. Leur situation sera réglée très prochainement. Enfin, grâce aux accords et conventions passés avec les Régions, nous avons pu apporter un soutien au secteur non subventionné sous forme d'aides à l'emploi. Ce sont des progrès tangibles.

Mme Isabelle Emmery (PS). – D'après les informations relayées par la radio, la situation semblait alarmante. De toute façon, nous ne pouvons y répondre qu'avec les moyens dont nous disposons.

M. le président. – Cette dénomination inadéquate devrait sans doute être modifiée car cela risque d'entraîner des confusions. Certaines institutions subventionnées sont qualifiées de « non subventionnées », ce qui complique le travail des parlementaires sans parler de la confusion dans l'esprit du public. Il faudrait donner à chaque organisme une dénomination qui corresponde à la réalité.

Par ailleurs, je soutiens la demande d'un état des lieux.

3.4 Question de M. Yves Reinkin à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à la « fermeture annoncée des pré-gardiennats à Mons »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – La Ville de Mons vient d'annoncer, au conseil communal du 26 mai dernier, la fermeture possible d'au moins neuf des quatorze pré-gardiennats organisés par l'échevinat de l'Enseignement dans les écoles communales. Cela inquiète de nombreux parents. C'est le énième épisode d'un feuilleton qui agite depuis un certain temps la capitale du Doudou. Dans le Hainaut comme ailleurs, les places de gardiennat font souvent défaut. Nous risquons d'assister à un véritable gâchis.

Comment en est-on arrivé là ? Quelles mesures pouvez-vous encore prendre, en conformité avec le décret, les arrêtés et le code de qualité de l'accueil que tout le monde nous envie, pour éviter l'irréparable ? S'il faut maintenir ou créer des places d'accueil, il est tout aussi nécessaire de sauvegarder la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants.

Quels sont les problèmes techniques actuels des pré-gardiennats de la Ville de Mons ? En quoi le code de qualité de l'accueil du 17 décembre 2003 n'est-il pas respecté, notamment en matière d'accès, d'encadrement, de conditions de développement et de vie saine des enfants ?

Quels sont les problèmes des projet d'accueil ? Ces projets sont-ils mis par écrit pour chaque pré-gardiennat ? Que contiennent-ils ? Ont-ils été rédigés en concertation avec les accueillants ? Quelles sont enfin les manquements à l'arrêté sur les « infrastructures » que l'ONE aurait décelés ?

Voilà pour les questions de fond.

En ce qui concerne la procédure, je souhaite être éclairé sur les éléments suivants. Depuis combien de temps l'ONE est-il en contact avec la Ville de Mons pour ce problème des pré-gardiennats ? Quels ont été les progrès qui auraient été éventuellement engrangés ? L'entrée en vigueur du décret du 6 juillet 2007, insérant un nouvel alinéa 3 dans l'article 6 , § 3 du décret sur l'ONE, qui oblige les établissements scolaires organisant l'accueil des moins de trois ans pendant les périodes scolaires à obtenir l'autorisation préalable de l'Office, est-il l'élément déterminant en cause ici ? Quelle est la position de l'ONE ? Prône-t-il une mise en pratique immédiate de la réglementation ou une application réelle mais progressive ? Quel est le délai donné par exemple à la Ville de Mons pour se mettre en conformité ? Quels sont les éléments que l'ONE souhaitait voir évoluer dans ces délais ?

Quels sont les contacts noués aujourd'hui entre la Ville, l'ONE et le gouvernement pour résoudre ce problème et éviter qu'en septembre des parents ne trouvent pas de place pour leur enfant ? La Communauté française compte-t-elle faire en sorte que des alternatives soient proposées aux parents, le cas échéant ?

Quelle sont les positions de la Ville et de l'ONE sur les nécessaires formation et qualification des accueillants ? Possède-t-on des pistes de solution ? Emportent-elles l'adhésion des autorités communales ?

Enfin, l'ONE est-il au courant de cas similaires en Communauté française ? Ou au contraire peut-on constater que tous les autres pré-gardiennats répondent aux normes d'accueil en vigueur et ne seront pas inquiétés ? Confirmez-vous en particulier que les autres pré-gardiennats du Hainaut sont aujourd'hui en conformité avec les normes ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Monsieur Reinkin, comme vous l'avez rappelé, depuis la modification de l'article 6 du décret réformant l'ONE votée le 1er mars 2008 à la suite d'une initiative parlementaire, l'accueil dans les écoles d'enfants de moins de trois ans est soumis à l'autorisation préalable de l'Office.

Dès septembre 2007, le comité subrégional de l'ONE pour la province de Hainaut a informé les pouvoirs organisateurs des pré-gardiennats hennuyers des modifications apportées à la réglementation. Un courrier complémentaire rappelant les nouvelles obligations a été envoyé en décembre 2007 par l'administrateur général de l'ONE. En outre, l'office a contacté à plusieurs reprises la Ville de Mons.

L'ONE disposant d'un délai de deux mois pour étudier les candidatures, il a été signalé aux pouvoirs organisateurs qu'ils devaient introduire au 1er janvier 2008 une demande d'autorisation pour leurs milieux d'accueil. Pour l'obtenir, ils doivent remplir les conditions légales prévues par l'arrêté du gouvernement du 27 février 2003, notamment en matière de formation du personnel, de normes d'encadrement, de code de qualité et d'infrastructures.

Quant aux pré-gardiennats montois, la coordinatrice de l'accueil de l'ONE chargée du suivi de ces structures, y a identifié plusieurs manquements : des infrastructures inadaptées, une absence de formation de base pour certains personnels, des problèmes d'humidité et l'inexistence, dans certains cas, de point d'eau ou de sanitaires. Ces derniers éléments suffisent à démontrer que

certaines implantations ne respectent encore pas l'arrêté sur les infrastructures ni le code de qualité.

En outre, les règlements d'accueil n'ont pas été mis à jour ni travaillés avec les équipes.

Entre octobre 2007 et avril 2008, le comité subrégional de l'ONE pour la province de Hainaut a pris l'initiative d'organiser deux rencontres avec le pouvoir organisateur. À ce jour, aucune demande d'autorisation n'a été introduite par la Ville de Mons. En outre, l'ONE a appris par la presse la décision du collège communal du 9 mai 2008 de fermer les pré-gardiennats. Il a même été dit que cette fermeture était le fait de l'ONE. . .

Je rappelle que l'ONE applique la législation. Selon lui, il y a une possibilité, pour certains gardiennats, d'obtenir une autorisation malgré certains manquements. Cela ne peut se faire que si les locaux sont mis en conformité et que le pouvoir organisateur s'engage à former le personnel. Il suffirait donc que ce personnel suive une formation de cent heures, organisée par exemple par l'enseignement de promotion sociale. J'ai moi-même signé la convention qui crée ces formations accélérées de cent heures. Elles sont notamment dispensées par l'École de promotion sociale de Mons. J'ai même négocié que des sessions supplémentaires y soient organisées pour remédier au problème des pré-gardiennats montois.

Compte tenu de la modification de la législation et de la pénurie de places d'accueil, l'ONE souhaite, comme moi-même, appliquer la législation avec souplesse. Sa volonté est de nouer un dialogue avec les pouvoirs organisateurs. Toutefois, force a été de constater que cette volonté n'a pas suffi jusqu'ici pour Mons.

Comme je vous le disais, nous faisons preuve de souplesse. La législation devait entrer en vigueur le 1er mars 2008 mais nous avons reporté la date au 1er septembre 2008 pour donner à tous les pré-gardiennats intéressés le temps de se conformer aux règles.

Suite à l'article dans la presse et pour tenter de trouver des solutions au problème, j'ai invité les acteurs concernés le 22 mai, dont les représentants du comité subrégional du Hainaut de l'ONE et la Ville de Mons. Cette dernière a décliné notre invitation, à notre grand regret.

En cas de fermeture de milieux d'accueil, je me préoccupe avant tout de la situation des parents et des enfants, tout comme l'ONE qui met alors tout en oeuvre pour proposer des alternatives aux parents. Vu la pénurie de places, il n'est pas toujours simple de trouver des solutions équivalentes

en distance, type d'accueil et coût.

Comment cela se passe-t-il ailleurs en Communauté française ? Nous disposons à l'heure actuelle de 56 pré-gardiennats situés dans la province du Hainaut dont une majorité dans l'arrondissement de Mons-Borinage. Il en existe aussi bien entendu en dehors de cet arrondissement.

Les structures d'accueil préscolaire situées en dehors de Mons sont en cours de régularisation. Nombre d'entre elles ont amélioré progressivement et significativement la qualité de leur accueil, grâce à la formation du personnel et à des travaux effectués par les pouvoirs organisateurs, anticipant même dans certains cas la modification de la loi en juillet 2007. Dans la province de Hainaut, la gestion administrative des demandes de reconnaissance de plusieurs structures comme maison d'enfants ou de halte-garderie suit son cours et les autorisations pourraient être accordées pour le mois de septembre 2008.

Il existe d'autres exemples, à Colfontaine ou à Quévy, dans l'arrondissement de Mons, ou encore à Ath, où certaines structures ont fait des progrès significatifs pour se maintenir et développer des infrastructures fiables et assurer la formation du personnel.

En tant que ministre de tutelle de l'ONE, je poursuis un seul objectif dans ce dossier : maintenir ces lieux ouverts. Si nous déployons des moyens et une énergie démesurés pour créer de nouveaux lieux d'accueil, je veille aussi particulièrement à conserver ceux qui existent déjà en pensant avant tout aux parents et aux enfants.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je remercie la ministre pour sa réponse fort détaillée. Les problèmes qui se posent sont effectivement importants mais j'ai pu entendre qu'une autorisation pourrait être donnée à moyen terme à condition de remettre en état les bâtiments et de fournir une formation aux accueillants.

Sur ce dernier point, je voudrais insister pour que ces formations aient lieu en soirée.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Elles doivent avoir lieu en horaires décalés.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Dans mon arrondissement, elles ont lieu en journées et les personnes concernées ne peuvent y assister.

L'enjeu est de trouver une solution parce qu'il y a des parents qui s'inquiètent. Nous devons arrêter les polémiques stériles et produire un effort commun. Nous devons aménager ces lieux dans les plus brefs délais et organiser les formations dès

le mois de septembre en profitant de la période des vacances. Les parents attendent une réponse et nous ne pouvons les laisser dans l'incertitude tout l'été. Les enfants doivent être accueillis dans de bonnes conditions en septembre. Tout ne peut être réalisé en un jour mais il faut commencer. C'est pourquoi, madame la ministre, je voudrais que vous soyez un relais entre tous les acteurs.

3.5 Question de M. Richard Miller à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'utilisation ambiguë de sa responsabilité ministérielle »

M. Richard Miller (MR). – J'ai regretté que la question de M. Reinkin et la mienne n'aient pas été jointes mais j'ai trouvé très intéressante la réponse de la ministre. Il n'entre pas dans mes intentions de dénigrer les éléments de réponse avancés à M. Reinkin. Madame la ministre, vous avez cité le chiffre de cinquante-six pré-gardiennats dont la majeure partie se trouve en Hainaut.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Il y en a cinquante-six en Hainaut dont trente-six dans l'arrondissement de Mons-Borinage.

M. Richard Miller (MR). – Les treize pré-gardiennats montois font-ils partie du nombre ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Il y en a cinquante-six en Hainaut dont trente-six dans l'arrondissement de Mons-Borinage et Mons fait partie de cet arrondissement.

M. Richard Miller (MR). – Je voulais préciser que parmi ces trente-six, il ne faut pas supprimer les treize qui sont actuellement en litige.

Je reconnais que ma question à la ministre est assez agressive. Je ne peux en effet pas me départir de l'impression que son attitude n'était pas inspirée que par la volonté d'apporter une solution au problème, comme elle l'affirme dans sa réponse à M. Reinkin. Son attitude manifeste également la volonté de stigmatiser une ville faisant partie de son arrondissement et dont la majorité communale est composée du PS et du MR.

Il est excessif de déclarer que cette ville ne fait pas ce qu'elle doit faire en matière d'accueil de la petite enfance et de pré-gardiennat ou qu'elle ne respecte pas les normes. La ministre a dit avoir invité à une réunion les responsables de la Ville de Mons. Ni l'échevine compétente, ni le collège, ni le bourgmestre, ni aucun membre du conseil communal n'ont reçu d'invitation officielle de sa part.

Nous avons eu le sentiment, au collège échevinal, que la ministre s'est saisie d'un dossier pour critiquer une majorité communale dont sa famille politique ne fait pas partie et accuser la Ville d'engager des dépenses au détriment de la petite enfance.

La ministre avait déjà lancé une première attaque contre le projet de gare Calatrava sous prétexte qu'il était cher et ne prévoyait même pas de structure d'accueil pour les enfants. C'était une information erronée, ce qui ne l'a pas empêchée de la publier avec aplomb.

Sa deuxième attaque concernait la suppression des pré-gardiennats et la soi-disant invitation lancée au collège de Mons. Comme je l'ai dit, aucun membre de ce collège n'a reçu d'invitation. Cela a été dit et acté lors du conseil communal. Le procès-verbal de cette réunion reproduit les propos de Mme Kapompolé, à l'origine de la modification décrétable à laquelle se référait la ministre : « Même si je n'ai pas apprécié la méthode, le fait d'être convoquée par la presse... », et de Mme Houdart, échevine compétente, qui précise que « la volonté des autorités communales a toujours été de soulager les familles » ; elle rappelle les réalisations de la Ville de Mons, qui viennent d'être confirmées ici. Selon elle, « hormis Liège avec ses mini-crèches, aucune autre grande ville, que ce soit Mouscron, Tournai, Soignies, La Louvière, Charleroi, Namur ou Seraing, ne compte autant de pré-gardiennats que la Ville de Mons. »

Il est stupéfiant de constater que la Ville qui comprenait douze pré-gardiennats est présentée aujourd'hui comme la Ville ne réalisant rien pour les enfants. Ce service de pré-gardiennat s'ajoute aux 700 places d'accueil subventionnées ou non de Mons. Cela comprend notamment des crèches, des maisons communales d'accueil de l'enfance et des gardiennes agréées. Le taux de couverture par rapport au nombre d'enfants est de 25 %.

La déclaration du bourgmestre de Mons, M. Di Rupo, sur l'attitude de la ministre, dans un procès verbal officiel, est éloquente : « La forme, je n'apprécie pas du tout, et je tiens à vous le dire, que qui que ce soit, en ce compris un ministre, s'adresse à une autorité comme la nôtre via les médias, où l'on dit que l'on va faire ceci et que l'on va envoyer cela... Moi, quand j'ai exercé la fonction de ministre un certain nombre d'années, jamais, je n'ai agi de la sorte. » En général, un ministre prend son téléphone, ou, pour le moins, cherche des interlocuteurs pour trouver une réponse au problème. Mme Fonck a fait tout autrement, elle a stigmatisé la Ville de Mons, elle a affirmé avoir organisé une rencontre pour apporter des réponses

mais les normes de l'ONE étaient impératives. La ministre a pourtant annoncé qu'elle pouvait trouver des solutions.

Je tiens à rappeler un petit détail : l'autonomie communale. La Ville de Mons n'était en aucun cas obligée d'organiser ni de financer ces pré-gardiennats, ce que nous avons pourtant fait. Nous nous sentons abusés par l'attitude de Mme la ministre. Aujourd'hui, le Collège a décidé de reprendre contact. Nous maintenons un certain nombre de pré-gardiennats et un courrier officiel a été adressé à la ministre pour tenter de sortir de cette impasse. On peut certes témoigner de certains contacts pris par l'ONE et de difficultés surgies de part et d'autre. Néanmoins, ma question a pour objectif de rappeler à la ministre que tout n'est pas permis et que sa fonction ne lui octroie pas le droit de stigmatiser une ville qui a fait beaucoup pour la petite enfance.

De plus, je suis en colère car la ministre a publié un communiqué de presse pour dire que je ne posais pas de questions au parlement. Je trouve cette réaction excessive. Que je ne pose pas des questions sur des sujets intéressant vos compétences ne signifie pas que je ne pose pas de questions au parlement !

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je ne me rappelle pas vous avoir entendu me poser une question à ce sujet.

M. Richard Miller (MR). – Le fonctionnement parlementaire me permet de vous poser des questions quand je le souhaite !

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je n'ai entendu aucune question dans l'exposé de M. Miller. Il y en avait pourtant une dans le texte qu'il a déposé au greffe !

Monsieur Miller, en tant que ministre de l'Enfance et ministre de tutelle de l'ONE, j'ai le devoir de m'occuper du sort de tous les milieux d'accueil de l'enfance de la communauté. Y a-t-il une ambiguïté ministérielle à valoriser l'accroissement de l'offre d'accueil de l'enfance en province de Hainaut ? Bien sûr que non ! Vous ne m'avez pas posé cette question oralement. Mais je vais quand même développer ma réponse.

Lors de l'élaboration du plan « Cigogne II », j'ai défini deux priorités que je continue à défendre. La première est d'augmenter significativement l'offre d'accueil de l'enfance en Communauté française. Mon objectif était de créer 8 000 places durant cette législature et nous en avons déjà ouvertes plus de 5 000. J'en ai donc

créé trois fois plus en trois fois moins de temps que mes prédécesseurs ! De plus, nous avons fait le choix social – qui demande de gros moyens – de subventionner 80 % d'entre elles. C'est important, car cela permet aux familles plus modestes d'y avoir accès. En effet, la participation parentale pour ce type de place est proportionnelle à leurs rentrées financières. Et, c'est d'autant plus important dans les sous-régions où le revenu des ménages est faible.

Par ailleurs, pour le Hainaut, l'amélioration de l'offre est bien réelle. En 2005, 546 places ont été créées ; en 2006, 518 ; et en 2007, et alors que la comptabilisation n'est pas terminée, 305 ont déjà été ouvertes en 2008. Dans cette province, l'offre a donc augmenté d'environ 20 % en 3 ans.

Le Hainaut comme Liège étaient des provinces en retard par rapport aux autres sous-régions, j'ai voulu accélérer l'ouverture des places grâce à des avenants au contrat de gestion de l'Office. Cet objectif est d'ailleurs maintenu avec le nouveau contrat de gestion de l'ONE. Voici, monsieur Miller, les résultats de mon action !

Il serait dommageable que les efforts de tous – car c'est bien de cela qu'il s'agit – soient freinés par la perte de plus de 110 places dans une seule ville du Hainaut, d'autant plus que ce pouvoir organisateur a démontré par le passé sa volonté d'élargir son offre d'accueil. Il avait en effet pris l'initiative de créer des structures d'accueil préscolaire. La Ville de Mons avait déposé un projet de crèche dans la programmation 2006-2007. Il avait été retenu pour bénéficier de subventions de la Communauté française, mais la Ville l'a abandonné.

Je voudrais attirer votre attention sur quelques aspects de l'accueil préscolaire. Le parlement a adopté, le 6 juillet 2007, une modification du décret sur l'ONE imposant aux pouvoirs organisateurs le respect des réglementations en matière d'accueil d'enfants de moins de trois ans. Vous avez évoqué l'autonomie communale, mais la législation impose une autorisation de l'ONE pour créer des structures d'accueil. Monsieur Miller, cette proposition de modification du décret avait été déposée par Mme Kapompolé, députée montoise ! La nouvelle mesure est entrée en vigueur en mars 2008.

En tant que ministre de l'Enfance et de tutelle de l'ONE, j'ai le devoir de me préoccuper du suivi apporté à cette mesure et aux structures préscolaires. C'est ce que j'ai fait, contrairement à ce que vous laissez entendre.

Il existe cinquante-six implantations en Hai-

naut dont trente-six dans l'arrondissement de Mons-Borinage. La majorité d'entre elles collaborent activement avec l'ONE pour améliorer la qualité de l'accueil. Je les en remercie d'ailleurs vivement. Je ne peux accepter les chiffres que vous avez cités. Il est inexact que c'est à Mons qu'il y a le plus de pré-gardiennats. Il y en a par exemple dix-sept à Ath et quatorze à Colfontaine. Je tiens à ajouter que toutes les autres communes ont non seulement collaboré activement avec l'ONE, mais ont également réalisé toute une série de progrès dans l'accueil des moins de trois ans.

Normalement, la mise en conformité des pré-gardiennats devait être réalisée pour le 1er mars, mais nous avons décidé de laisser un peu plus de temps aux pouvoirs organisateurs. Nous avons en effet estimé qu'il fallait accorder un peu plus de souplesse afin de garantir le maintien des places.

Il me paraît évident que, en tant que ministre de l'Enfance, je sois particulièrement interpellée par la fermeture de plus de 110 places d'accueil dans une seule ville. Si je n'avais rien fait, on me l'aurait reproché. Mais pour vous, ce n'est manifestement pas une évidence.

La fermeture d'un tel nombre de places d'accueil n'est pas banale. Ce l'est d'autant moins que c'est la première fois, en tout cas depuis le début de cette législature, qu'autant de places dépendant d'un même pouvoir organisateur soient menacées de fermeture.

Il serait plus incroyable encore de ne pas s'en mêler et de ne pas prendre les choses en main. Quand l'échevine annonce à la presse la fermeture de cinq places de pré-gardiennat décidée par le collègue le 5 mai et l'impute à l'ONE, je ne peux le tolérer. Rendre responsable l'ONE de cette fermeture est inacceptable : d'une part parce que l'ONE applique la loi, d'autre part parce qu'en tant que ministre de tutelle, j'aurais pu trouver des solutions.

Il était donc légitime et primordial que je propose de réunir l'ensemble des partenaires concertés afin de dégager des solutions réalistes pour maintenir tout ou partie des places. C'est aussi le souhait des parents montois. Il y a des solutions à condition d'apporter des améliorations dans les infrastructures et la formation du personnel.

À l'inverse des autres pré-gardiennats concernés par la modification de la législation, la fermeture des places de Mons avait été annoncée. Il était donc logique que je prenne les choses en main. J'ajoute, monsieur Miller, qu'il y a eu des contacts répétés entre la Ville et l'ONE par l'intermédiaire du comité subrégional du Hainaut qui a organisé

des réunions et pris de nombreux contacts pour trouver des solutions.

Que tout s'arrête pour le Doudou, soit ! L'échevinat montois ne doit pas pour autant être troublé dans sa lecture ! J'ai invité, par courrier officiel daté du 16 mai, la Ville de Mons à participer à une réunion avec l'ONE. L'invitation leur est parvenue dans les temps impartis. J'avais pris la précaution d'adresser un courriel à l'échevine concernée, d'envoyer un fax à l'échevinat et de prendre contact par téléphone. Force est de constater que l'invitation leur est parvenue, comme l'atteste la secrétaire de l'échevine contactée par téléphone le matin du 21 mai et qui avait le fax sous les yeux. Si vous souhaitez une copie de ces envois je vous les transmettrai volontiers.

Je précise que j'ai parlé de la réunion prévue avec l'échevine et avec Mme Anne-Sophie Charle, chef de cabinet du bourgmestre, laquelle m'a répondu qu'elle veillerait à y être présente. La politique de la chaise vide n'aide pas à dégager des solutions constructives. Dans le cas qui nous occupe, il y a urgence. Se limiter à évoquer des normes de l'ONE jugées trop strictes – alors qu'elles sont le fruit d'un travail parlementaire et qu'elles ont été créées dans l'intérêt des enfants – n'aidera pas au maintien des milieux d'accueil.

L'analyse du dossier démontre la nécessité d'améliorer les infrastructures des pré-gardiennats montois, ne fût-ce que par le placement d'un point d'eau et de sanitaires, ou le traitement de l'humidité et des moisissures. Monsieur Miller, vous conviendrez que de telles mesures sanitaires, tout comme le maintien de places d'accueil de qualité pour les enfants, relèvent également de mes compétences, en tant que ministre de l'Enfance et de la Santé.

Je souhaite que nous retrouvions tous un peu de sérénité. J'ai pris ce dossier à bras-le-corps. Dans d'autres pré-gardiennats, des contacts très constructifs avec le comité subrégional de l'ONE pour la province de Hainaut ont permis de régulariser la situation.

La mobilisation de budgets raisonnables suffira certainement à effectuer les travaux utiles à l'accueil des enfants. Il existe des solutions simples et concrètes à la formation du personnel. J'ai signé une convention avec l'École de promotion sociale de Mons pour qu'une formation accélérée de cent heures soit organisée. L'agrégation pourrait même être accordée aux gardiennats qui s'engagent à ce que leur personnel suive cette formation en septembre ou en octobre. J'ai d'ailleurs repris contact avec l'École de promotion sociale de Mons pour qu'une session supplémentaire soit organisée et

que chacun puisse y avoir accès.

J'en appelle au bon sens. Je souhaite que cette situation trouve une issue favorable. Malgré mes efforts, aucun des contacts pris entre septembre 2007 et mai 2008 n'a abouti. Non seulement la décision a été prise sans que l'ONE en soit informé, mais ce dernier en a été désigné comme responsable. Je n'ai pas pu accepter cet état de fait. Mon unique objectif, en me saisissant du dossier, a été de maintenir les places d'accueil en nombre suffisant pour répondre aux besoins des familles montoises.

Monsieur Miller, vous avez reconnu que le ton de votre question était particulièrement agressif. Vous avez aussi tenu dans la presse des propos déplaisants à mon égard. Vous étiez peut-être en mission commandée de la Ville de Mons. Je ne tiens pas à m'en mêler mais je n'ai pas la vocation d'un martyr ! Les poussées d'adrénaline sont néfastes pour votre cœur. Je vous suggère plutôt d'investir votre énergie dans le même combat que le mien pour maintenir ces places ouvertes. Nous aurons alors mené à bien une action concrète pour les familles. C'est la seule chose qui m'intéresse.

M. Richard Miller (MR). – Je ne suis pas en mission commandée, madame la ministre. Je suis échevin des Finances de la Ville de Mons qui connaît une situation financière difficile.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je croyais pourtant que vous aviez reçu récemment de gros montants !

M. Richard Miller (MR). – Ils sont destinés à autre chose.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Chacun ses priorités !

M. Richard Miller (MR). – Vous savez très bien que ces montants sont affectés à des projets introduits antérieurement et dont on ne peut modifier l'affectation ! Ne recommencez pas à condamner la politique de la petite enfance de la Ville de Mons. Ce qui a suscité ma question a été confirmé en conseil communal par le bourgmestre, par l'échevine compétente et par Mme Kapompolé. Les normes strictes définies par l'ONE rendaient difficile le maintien des treize pré-gardiennats. Certains rapportent que la convocation à la réunion que vous évoquez n'est jamais arrivée. On a eu l'impression que vous stigmatisiez tout à coup la politique de la Ville, en prétendant être capable de résoudre le problème.

Passons sur le côté désagréable et venons-en

à l'aspect positif. Je suis très attentif à la situation difficile des gens. Nous devons absolument essayer de dégager une solution. C'est le sens du courrier qui vous a été adressé par le bourgmestre, après la réunion du collège, afin de définir les termes d'une collaboration.

3.6 Question de Mme Eliane Tillieux à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à la « subvention des opérateurs d'accueil dans le cadre du décret ATL »

Mme Eliane Tillieux (PS). – Madame la ministre, je vous interpellais en janvier dernier sur les difficultés rencontrées par les opérateurs agréés dans le cadre du programme « ATL », en particulier pour leur subventionnement. Le décret prévoit 0,20 euro par jour et par enfant accueilli dans une structure agréée et subsidiée par l'ONE. Ce montant est multiplié par un coefficient défini sur la base d'une enveloppe fixe indexée.

L'exercice budgétaire de l'ONE s'achevant le 30 septembre, les opérateurs ont jusqu'au 31 décembre pour envoyer leurs données trimestrielles. Un montant est alors calculé, en fonction du nombre de journées par enfant et des subsides complémentaires pour l'accueil des enfants défavorisés. Ce chiffre global permet de calculer un coefficient multiplicateur en fonction de l'enveloppe disponible.

Ce système entraîne quelques difficultés pour les opérateurs qui doivent, tout au long de l'année, organiser les activités extra-scolaires et indemniser les accueillants sans connaître préalablement les montants exacts qu'ils percevront. Le coefficient ayant été plafonné la première année à 10, le solde de l'enveloppe a permis d'octroyer des subsides exceptionnels selon la taille de la commune. La deuxième année, le coefficient a également été plafonné à 10 ; le solde de l'enveloppe a permis d'octroyer un subside exceptionnel aux trois fédérations pour l'engagement de personnel destiné à aider les communes souhaitant adhérer au processus. La troisième année, le coefficient est passé un peu en dessous de 7. Ce chiffre est annoncé aux opérateurs au mois d'avril pour la période d'octobre à septembre des deux années civiles précédentes.

Cette année, le coefficient a été fixé à 3,82. Pour beaucoup d'opérateurs, dont de très nombreuses écoles, ce chiffre se situe bien en-dessous des estimations des années antérieures et même des estimations les plus pessimistes.

Comment cette nouvelle a-t-elle été reçue

dans le milieu de l'accueil extrascolaire ? Combien d'écoles avaient surestimé ce coefficient ? Comment les opérateurs peuvent-ils gérer un budget en ne connaissant le montant du subside qu'un an plus tard ? Que faire pour maintenir un coefficient suffisamment élevé et apporter ainsi un réel soutien aux opérateurs ? Comment garantir la stabilité d'un coefficient qui, pour certains, ne devrait pas descendre en dessous de 5 ? L'évaluation prochaine du décret sera l'occasion de faire le point sur cette aide financière et de garantir par décret un financement d'un euro par enfant et par jour.

Madame la ministre, vous êtes à l'écoute des acteurs de terrain et vous comprenez leurs difficultés. Nous savons que l'ONE applique scrupuleusement et justement le décret et son arrêté. Vous admettez que la chute de valeur du coefficient multiplicateur a été particulièrement forte cette année. À l'avenir, afin de limiter les mauvaises surprises, il serait peut-être utile de fixer un ratio à ne pas dépasser entre les taux de deux exercices successifs.

Connaissant votre intérêt pour ce secteur et votre volonté d'améliorer le système, je tenais à vous interpeller sur ces quelques éléments fondamentaux.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Le décret du 3 juillet 2003, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant le temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, dit « ATL », dispose de la possibilité d'octroyer une subvention de fonctionnement aux opérateurs d'accueil répondant à l'ensemble des conditions d'agrément et de financement.

Sans revenir sur les modalités de subvention que vous avez très bien décrites, je souhaite simplement rappeler l'évolution du montant des subventions de la Communauté française. Depuis 2004, au moment de l'entrée en vigueur du système, nous sommes passés de zéro à plus de 6 500 000 journées subsidiées par an et ce chiffre ne cesse d'augmenter.

Cette année, le coefficient a été fixé à 3,82 compte tenu de l'augmentation du nombre de journées de présence. J'ignore le nombre d'opérateurs qui auraient surestimé ce coefficient. L'ONE n'a pas reçu de réaction officielle mais seulement quelques remarques par téléphone. Le nombre d'opérateurs qui auraient élaboré leur budget sur la base d'un forfait trop élevé semble faible.

L'ONE a toujours bien mis en garde les opérateurs contre les possibles fluctuations du coefficient multiplicateur et sa baisse possible dès que le

décret « ATL » aurait trouvé son rythme de croisière

En outre, si on analyse la croissance du nombre de journées depuis 2004, ce coefficient est tout à fait prévisible. Nous sommes passés de zéro à 6 500 000 journées. Certaines hypothèses se montraient plus pessimistes et prévoient une baisse encore plus rapide et plus importante.

Je suis bien consciente des difficultés rencontrées par les opérateurs d'accueil qui ignorent le montant de la subvention qui leur sera octroyée. Mais avant d'envisager des modifications, il est nécessaire de disposer d'indicateurs objectifs. Il existe deux paramètres importants dont il faut tenir compte dans notre analyse. Le premier est la stabilisation progressive du secteur extrascolaire. Je ne peux imaginer de continuer de subventionner ces journées avec une telle croissance exponentielle. Le deuxième est l'augmentation du budget inscrit dans contrat de gestion de l'ONE pour les années allant de 2008 à 2012. J'en profite pour vous rappeler que j'ai prévu une hausse de 22 % du budget dans les cinq années à venir, avec une première augmentation cette année. Par ailleurs, il faudra revoir les réglementations. Sous réserve du vote de la loi spéciale issue des négociations Octopus sur la dissolution du Fesc et le transfert de ses moyens aux Communautés, il y aura une réelle opportunité pour l'accueil extrascolaire aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Nous constatons depuis le début de cette année un important ralentissement de l'augmentation du nombre de programmes-clés et du nombre d'opérateurs d'accueil à agréer. On a l'impression que nous nous trouvons dans une phase de stabilisation puisque, depuis le 1er janvier 2008, seuls deux programmes-clés ont été agréés, ce qui porte leur nombre à 198. Seule une quinzaine d'opérateurs d'accueil ont demandé leur agrément et leur subventionnement, ce qui porte leur nombre à près de 610. Ce ralentissement ne fait que confirmer la stabilisation du secteur. En 2007, seuls 15 programmes-clés ont été créés et 84 opérateurs ont demandé leur agrément, ce qui est loin des 88 et 89 programmes-clés et des 210 et 302 opérateurs agréés en 2005 et en 2006.

Le nombre de journées de présence subventionnables augmente encore mais de façon moins importante que pendant les années précédentes. Cela veut dire que l'estimation du coefficient sera plus réaliste et fiable à l'avenir, et plus facile à apprécier.

Nous avons également augmenté les budgets prévus dans le contrat de gestion de l'ONE afin de répondre à la croissance du nombre d'opérateurs

agréés mais aussi de tendre vers le forfait d'un euro par jour de présence.

Je vous rappelle que le dispositif de subventionnement est basé sur un système d'enveloppe fermée, ce qui permet à la Communauté française de conserver la maîtrise du budget et d'empêcher tout dépassement budgétaire. Cette méthode est particulièrement chère au ministre Daerden. Quel que soit le système envisagé, il me semble difficile de prévoir le coefficient multiplicateur à cause des limites budgétaires imposées par le ministre. Il faut cependant être attentif à la réalité du terrain, ce qui n'est pas toujours aisé à cause des variations budgétaires.

Je suis évidemment soucieuse d'améliorer le processus en faveur des opérateurs d'accueil. C'est pourquoi un groupe de travail doit se réunir afin d'affiner l'application du décret.

En outre, sous réserve du vote de la loi spéciale et en conséquence de la disparition du Fesc, il devrait y avoir, d'ici le 1er janvier 2009, des modifications de la réglementation dans le domaine de l'extrascolaire en Communauté française.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je vous remercie pour les précisions que vous m'avez apportées. Beaucoup d'opérateurs s'en étonnent mais certains avaient pressenti cette forte diminution du coefficient. Le financement à hauteur d'un euro par enfant et par jour serait plus clair et plus simple pour tout le monde. Nous comprenons néanmoins que l'enveloppe fermée impose une contrainte budgétaire qui rend les choses difficiles. L'avenir verra peut-être enfin l'aboutissement de l'évaluation et des négociations fédérales sur le Fesc. Cela pourrait nous apporter des moyens supplémentaires. On parle de 33 millions, dans lesquels on pourrait trouver des sommes pour l'accueil extrascolaire.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je ne voudrais pas qu'il y ait un malentendu à propos du transfert des moyens du Fesc. N'oublions pas qu'une part importante de ces 33 millions a déjà été octroyée à une série d'opérateurs. N'oublions pas non plus que nous allons devoir gérer le moratoire instauré par le gouvernement fédéral. Il faudra le supprimer ; mais pour le moment, il va entamer le budget. Il faudra aussi allouer des sommes à un fonds de fonctionnement car, si la loi spéciale est votée, la Communauté prendra en charge ce qui est pour le moment géré par le pouvoir fédéral.

Mme Eliane Tillieux (PS). – C'est vrai. Espérons tout de même que l'accueil extrascolaire pourra bénéficier d'un refinancement. La stabili-

sation du secteur permettra aussi une simplification de l'attribution des subventions. On pourrait aboutir à une solution qui respecterait la contrainte budgétaire tout en satisfaisant les opérateurs.

4 Ordre des travaux.

M. le président. – La question de M. Marc Elsen à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à la « participation et à la collaboration de la Communauté française au Plan national Cancer » est reportée.

5 Questions orales (Article 64 du règlement)

5.1 Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « suivi des mesures proposées par le pouvoir fédéral pour la vaccination contre l'hépatite »

5.2 Question de M. Charles Petitjean à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « danger des hépatites »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je voudrais aborder un sujet à propos duquel je vous ai déjà adressé de nombreuses questions. Il s'agit des hépatites. La première journée mondiale des hépatites virales s'est tenue le 19 mai dernier. À cette occasion, le Carrefour Hépatite – Aide et contact (CHAC), auquel s'étaient joints les parlementaires Philippe Monfils, Philippe Mahoux, Alain Destexhe, Jacques Brotchi, Georges Dallemagne, Isabelle Durant et Dominique Tilmans, a organisé au Sénat un colloque sur les hépatites. Il s'agissait de faire le point sur cette maladie aux multiples variantes.

Il existe un vaccin contre les formes A et B, mais aucun n'existe pour la C. Lors de cette Journée mondiale des hépatites virales, Mme Onkelinx était représentée au colloque. Différentes pistes ont été avancées.

Quelles sont vos réactions aux déclarations de la ministre fédérale de la Santé ? Celle-ci propose d'étendre le remboursement du vaccin contre l'hé-

patite B aux enfants au-delà de 12 ans et aux nouveaux arrivants pas encore vaccinés.

Avez-vous eu des contacts avec la ministre fédérale ? La vaccination des enfants de plus de 12 ans serait envisagée comme une mesure de rattrapage. Quel en serait le coût ? Quel est le taux de couverture actuel du vaccin contre l'hépatite B chez les enfants de plus de 12 ans en Communauté française ?

Seriez-vous favorable à la vaccination des primo-arrivants ? Combien sont porteurs du virus ? Que coûterait cette mesure ?

M. Charles Petitjean (FN). – Il devient urgent de se pencher sur les risques des hépatites B et C. Celles-ci tuent chaque année 1,5 million de personnes dans le monde. Pourtant, la sensibilisation à ces pathologies reste très faible.

En outre, la rareté des données de prévalence dans de nombreux pays fait augmenter le nombre de victimes d'année en année. Cinq cents millions de personnes sont infectées par l'hépatite B ou C dans le monde. Une personne sur trois a été exposée à un des deux virus ou aux deux tandis que la plupart des personnes infectées n'en sont pas conscientes.

Pour marquer la Journée mondiale de l'hépatite cette année, la World Hepatitis Alliance a lancé *L'Atlas des hépatites : compléter la carte mondiale* qui vise à devenir le premier recueil public mondial de statistiques et d'informations sur les hépatites virales chroniques B et C. Cet atlas a été lancé en raison d'un manque choquant de statistiques mondiales à jour. Les responsables de l'Alliance affirment que le manque de données souligne la nécessité d'une meilleure surveillance aux niveaux local, national et international.

« Si ces informations ne sont pas faciles d'accès, comment les gouvernements seront-ils en mesure de s'attaquer à ces maladies qui tuent 1,5 million de personnes par an ? », a indiqué Charles Gore, président de l'Alliance mondiale des hépatites. Cette dernière a également demandé aux gouvernements d'adhérer à l'initiative « 12 demandes pour 2012 » visant à combattre ces maladies. Cette initiative constitue une série de mesures engageant les décideurs politiques à reconnaître l'impact de la maladie et l'importance d'adopter des mesures de santé publique.

L'Alliance a émis douze recommandations pour 2012 : reconnaître ces maladies comme un problème de santé publique urgent ; prendre en charge entièrement les coûts de diagnostic et de traitement ; désigner un responsable pour la stratégie nationale de lutte contre les hépatites B et

C ; développer un « chemin patient » du dépistage au traitement ; mettre en place des objectifs mesurables pour la diminution de la prévalence des hépatites ; définir des objectifs clairs et mesurables pour réduire la mortalité de ces maladies ; définir des objectifs pour le dépistage ; mettre en place une surveillance de l'évolution de ces maladies en prévalence et incidence ; s'engager à fournir les tests de dépistage et les traitements nécessaires pour éradiquer l'hépatite ; soutenir des actions de terrain pour supprimer les pratiques à risque ; soutenir de larges campagnes de prévention et d'éducation à la prévention et soutenir le plan d'action de l'Alliance mondiale des hépatites.

Si la plupart des recommandations s'adressent au gouvernement fédéral, la prévention et le dépistage de la maladie sont de votre compétence.

Le 19 mai dernier, le représentant de l'asbl « Carrefour hépatite – aide et contact » (CHAC) a dénoncé au Sénat, non sans une certaine brutalité, le manque de plan national de dépistage, de prévention, d'information et les discriminations dans le traitement de la maladie. D'après le CHAC, 200 000 personnes sont touchées par l'hépatite B ou C en Belgique, la B étant la maladie sexuellement transmissible la plus meurtrière de la planète. En Europe, elle provoque plus de décès que le sida.

Le temps des grandes transhumances estivales arrive. D'après les statistiques des agences de voyage, des millions de personnes, dont 400 000 de la Communauté française, se déplacent vers les pays à risque sans connaître les dangers auxquels ils s'exposent.

Quelles mesures ou actions prévoyez-vous pour informer les voyageurs afin d'éviter la contagion ? Comment les inciter à se faire vacciner ou à se protéger pour ne pas alourdir les charges hospitalières ? Envisagez-vous des actions de dépistage ? Il faut savoir que 50 % des personnes infectées par le virus de l'hépatite B et C l'ignorent.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je n'énumérerai pas ici toutes les actions menées en Communauté française. Je tiens cependant à insister sur l'énorme travail de prévention réalisé par de nombreuses associations, notamment auprès de groupes à risque comme les toxicomanes. Leur stratégie ne vise pas seulement le virus de l'hépatite mais bien d'autres. Je rappelle aussi tout le programme de vaccination mis en œuvre en Communauté française.

La proposition de la ministre fédérale de la Santé, Mme Onkelinx, d'étendre le rembour-

sement du vaccin contre l'hépatite B aux enfants de plus de 12 ans est déjà une réalité. Le site du Centre belge d'informations pharmacothérapeutiques et celui de l'Inami indiquent que ce vaccin est remboursé quand il est administré aux enfants de 13 à 15 ans non immunisés, et aux adolescents plus âgés placés dans un centre sur décision judiciaire.

Eu égard à la prévalence de l'hépatite B dans les régions du monde dont sont originaires 5 à 20 % des primo-arrivants, beaucoup d'entre eux sont susceptibles de transmettre la maladie. Je ne vois pas pourquoi les primo-arrivants non immunisés ne bénéficieraient pas des mêmes avantages que la population déjà présente sur notre sol. Leur milieu de vie les exposant davantage au risque de contagion, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Une étude réalisée en 2006 auprès d'enfants de 6e année primaire en Communauté française relevait un taux de couverture vaccinale proche des 70 %. Ce taux est sans doute moins élevé chez les adolescents. En effet, l'offre de vaccination systématique des nourrissons et des enfants de 11-12 ans n'existe que depuis 1999. En outre, les craintes liées à ce vaccin, particulièrement en France, ont eu des conséquences en Belgique. De plus, à un moment donné, il y a eu rupture d'approvisionnement.

En revanche, l'introduction du vaccin hexavalent en 2004 a considérablement relevé le taux de couverture chez les nourrissons qui est estimé aujourd'hui à plus de 90 %.

Pour l'estimation du coût d'une telle extension du remboursement de la vaccination, je vous invite à interroger Mme Onkelinx.

Toute personne à risque pour l'hépatite C et/ou B devrait pouvoir bénéficier systématiquement et gratuitement d'un test sérologique et de la vaccination contre les hépatites A et B. Cela pourrait être le cas des personnes qui effectuent un dépistage du sida. Il faut toutefois que le comportement à risque soit évident : prostituées, toxicomanes, membres du personnel de santé manipulant des instruments tels qu'aiguilles, scalpels, etc., ou en contact avec les liquides corporels de personnes susceptibles d'être infectées. Si c'est l'intention de Mme Onkelinx, je ne peux que l'encourager. Mais il faut éviter une multiplication injustifiée des tests. En outre, les groupes à risque ne doivent pas négliger les moyens de prévention efficaces. Le travail réalisé par toutes les associations actives dans ce domaine est primordial pour réduire le risque de contamination.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je souhaite également saluer le travail des bénévoles qui se battent quotidiennement pour faire passer le message. C'est pour les soutenir que j'ai tenu à relayer les propos des intervenants à cette première journée mondiale.

Je ferai part de vos réactions aux propos de Mme Onkelinx à un collègue parlementaire fédéral.

J'entends votre message sempiternel de promotion de la prévention et de lien entre l'hépatite et la toxicomanie. J'estime que les hépatites mériteraient une approche plus systématique dans notre Communauté. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir à l'occasion des discussions sur les plans de prévention.

M. Charles Petitjean (FN). – Madame la ministre, vous avez répondu partiellement aux inquiétudes de Mme Bertouille. Vous êtes médecin, M. Galand l'est également, vous n'êtes donc pas sans savoir que l'hépatite se transmet surtout lors de déplacements à l'étranger, en Thaïlande par exemple. L'exotisme attire.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – L'hépatite ne se transmet pas comme un rhume !

M. Charles Petitjean (FN). – Certes, pas comme un rhume mais au cours d'un rapport sexuel, oui. Pour m'être souvent rendu en Afrique et en Asie, je suis stupéfait du manque d'informations proposées dans les aéroports. Les hommes mais aussi les femmes sont à peine descendus de l'avion qu'ils partent à la recherche de ce qu'ils ne trouvent pas ici. Une dame me racontait récemment qu'ayant subi des examens à la suite d'une thrombose du doigt, elle apprit qu'elle était atteinte d'hépatite C. On imagine les interrogations qui ont pu venir à l'esprit de son mari.

La situation est plus générale qu'on ne le pense. Ce n'est pas grâce à des associations de prévention en Belgique qui travaillent sur un terrain restreint qu'on aboutira à arrêter ce phénomène. Le nombre des destinations de voyage s'accroît de jour en jour et personne n'est informé. Non seulement les voyageurs attrapent cette maladie à l'étranger mais de retour en Belgique, ils la propagent. Il faut en être conscient.

6 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, de M. André du Bus

de Warnaffe relative à la « prévention, à l'information et à la vaccination contre les hépatites B et C » et de M. Daniel Senesael relative au « 25e anniversaire de la découverte du virus du sida » sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 30.*